



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

Marseille, le 10 NOV. 2020

**Bureau du conseil aux Collectivités Locales
et du Contrôle de Légalité**

pref-contrôle-legalite@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les Présidents
des Établissements Publics
de Coopération Intercommunale
Monsieur le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Bouches-du-Rhône
Monsieur le Président du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
Messieurs les Présidents des Offices Publics de l'Habitat
Madame la Présidente du Conseil Départemental
Monsieur le Président du Conseil Régional

En communication à Madame et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement

Objet : Modalités de mise en œuvre des lignes directrices de gestion dans la Fonction publique territoriale

P.J. : Fiche relative à la mise en œuvre des lignes directrices de gestion dans la Fonction publique territoriale

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, une fiche établie par la Direction Générale des Collectivités Locales précisant les modalités de mise en œuvre des lignes directrices de gestion issues de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Cette fiche vise à expliciter le cadre législatif et réglementaire applicable notamment en ce qui concerne l'avancement et la promotion. En particulier, et compte tenu des compétences désormais dévolues aux commissions administratives paritaires, il appartient aux collectivités et à leurs établissements publics de soumettre, pour avis, au comité technique leurs lignes directrices de gestion d'ici à la fin de l'année 2020, afin de sécuriser les avancements et promotions pour l'année 2021.

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale

Juliette TRIGNAT